Réunion

Bureau Syndical

Mercredi 14 septembre 2022

1 rue Max DEVAUX à VESOUL





Observations sur le texte des délibérations rédigées en application des décisions prises par le Bureau syndical lors de la réunion du 18 mai 2022

Désignation d'un secrétaire de séance

Agenda

27-29 septembre 2022 : Congrès de la FNCCR - Rennes

Avant le 30 septembre 2022 : envoi du rapport d'activité aux adhérents

Avant le 30 septembre : envoi d'une lettre É avec dossier spécial éclairage public

13-14 octobre 2022 : Carrefour des collectivités Locales - Besançon

Courant octobre 2022 : envoi d'une lettre É avec dossier « Maîtrise de l'Énergie »

Les travaux 2022

SITUATION AU 14/09/2022 DE LA PROGRAMMATION PREVISIONNELLE DES TRAVAUX DE L'ANNEE 2022

Programmes	TRAVAUX	Montant global HTVA avec FIMO des travaux du programme (BUDGET PRIMITIF)	Montant total HTVA des travaux proposés le 14/09/2022	programm	HTVA de nation 2022 onible	Travaux en attente de programmation
TRAVAUX SUR LE RESEAU DE DIS	TRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE					
	tranche A/B : renforcement	1 280 000 €	63 500 €	-134 086 €	-10,48%	354 800 €
54.05	tranche A/B : extension	280 000€	0€	-23 040 €	-8,23%	- €
FACE	tranche S : sécurisation fils BT nus	650 000 €	0 €	-27 389 €	-4,21%	363 100 €
	tranche C : aménagement esthétique	530 000 €	0 €	-36 300 €	-6,85%	852 400 €
	renforcement et sécurisation hors FACÉ					
	aménagement esthétique A8	860 000 €	0 €	-2 800 €	-0,33%	- €
	aménagement esthétique hors A8 et FACÉ	1 565 000 €	0 €	-132 600 €	-8,47%	- €
Sdpe	Suppression de cabines hautes SICAE- EST	900 000€	0€	122 300 €	13,59%	- €
	extension avec PCT (sans R2 dans 2 ans)	2 000 000 €	952 660 €	-145 618 €	-7,28%	- €
	extension hors PCT (avec R2 dans 2 ans)	300 000 €	37 000 €	73 939 €	24,65%	- €
otaux des travaux sur le réseau d'électricité		8 365 000 €	1 053 160 €	-159 594 €	-1,91%	1 570 300 €

Les travaux 2022

Programmes	TRAVAUX	Montant global HTVA avec FIMO des travaux du programme (BUDGET PRIMITIF)	Montant total HTVA des travaux proposés le 14/09/2022	Montant HTVA de programmation 2022 disponible		Travaux en attente de programmation
INVESTISSEMENTS SOUS MANDA						
S _{EP}	Eclairage public : optimisation	500 000€	77 350 €	344 900 €	68,98%	- €
	Eclairage public	1 500 000 €	71 965 €	548 606 €	36,57%	144 850 €
Scot	Génie civil communications électroniques	1 000 000 €	22 570 €	237 173€	23,72%	120 610 €
Totaux des travaux réalisés pour le	3 000 000 €	171 885€	1 173 179 €	39,11%	265 460 €	

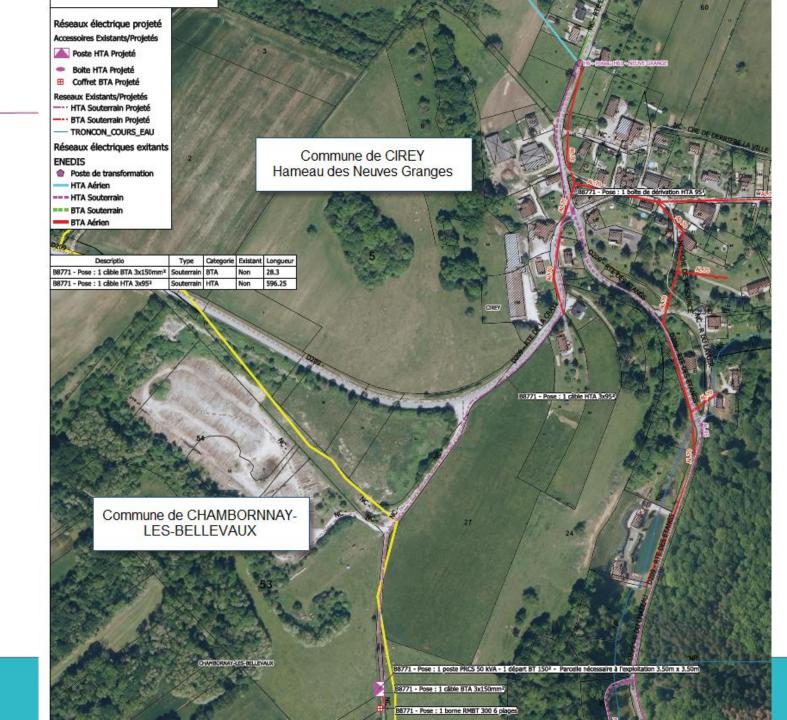
Travaux d'éclairage public dont les communes conservent la maîtrise d'ouvrage	Montant global HTVA avec FIMO des travaux du programme (BUDGET PRIMITIF)	Montant total HTVA des travaux proposés le 14/09/2022	programm	HTVA de nation 2022 onible	Travaux en attente de programmation
Participation du SIED 70	900 000 €	12 548 €	837 224 €	93,02%	- €





CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX F8771

Extension pour un pylône de téléphonie mobile au lieu dit « en Billantin » 117 200 €



Programmes 2018 à 2022 du CAS FACÉ

Les listes des sous-programmes des années 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022 peuvent être arrêtées. (2018 ayant déjà bénéficié d'un report d'un an en raison de la pandémie de COVID 19).

Il est rappelé que ces listes peuvent être modifiées jusqu'à la demande de versement du dernier acompte qui doit être au plus égal à 90% de l'aide prévue.

L'ancien accord-cadre, notifié en mai 2019, d'une durée de 3 ans + 3 x 1 an, n'a pas été reconduit par lettre avec AR du 12 avril dernier, en accord avec le SDED 52.

Cet accord cadre comprenait 4 titulaires, dont seulement 2 pour les transformateurs (lots 1 et 2). A noter également que les 2 titulaires EPSYS et CAHORS-TRANSFIX, sont 2 filiales du groupe CAHORS.

Le nombre d'entreprises qualifiées dans ce domaine est très limité et il est difficile d'augmenter le nombre de candidats.

Une nouvelle convention de groupement, signée le 4 mai 2022, intègre désormais le SDED 52, le SIED 70 et le SYDED 25. Le SIED 70 reste coordinateur du groupement d'entités adjudicatrices. Chaque membre du groupement passe ses commandes et règle les factures.

Les volumes prévisionnels de commande sont donc plus importants :





	Estimations 2019 – 2025	Facture 2019-2022 (3,5 ans)	Estimations 2022 – 2028
SDED 52	1 200 000€ TTC	/	1 200 000€ TTC
SYDED 25	/	/	4 000 000€ TTC
SIED 70	2 500 000€ TTC	1 335 000€ TTC 955 000€ TTC de commandes	4 000 000€ TTC
TOTAL	3 700 000€ TTC	/	9 200 000€ TTC





Le principe de l'accord-cadre à marchés subséquents est prévu d'être conservé pour la nouvelle procédure d'appels d'offres. Sa durée serait de 2 ans ferme + 4 x 1 an renouvelables.

5 lots

Lot n°1: Transformateurs HTA/BT TPC ≤ 250 kVA, y compris H61

Lot n°2: Transformateurs HTA/BT TPC non TPC

Lot n°3 : Poste de transformateur simplifiés ≤ 250 kVA **Lot n°4 :** Postes de transformation en coupure d'artère

Lot n°5 : Armoires de coupure

Critères d'attribution de l'accord-cadre

Ajout de prix et de délais maximums à ne pas dépasser lors de consultation des marchés subséquents (obligation du critère prix dans l'AC)

Valeur technique 50% 30% (peu de candidats potentiels, tous qualifiés) Assistante technique et service après-vente 30% 20% Valeur environnementale 20% 15% (obligatoire) Prix 20% Délais 15%

Marché Subséquent (MS) annuel sur la base d'un Bordereau de Prix Unitaires vierge (BPU) Critères d'attribution et pondération à préciser lors de la consultation

Prix: 80% compris entre 65% et 80% (MS1 65%)

Délais: 20% compris entre 20% et 35% (MS1 35%)

Possibilité de consultation spécifique. Marché Subséquent dédié, consultation au coup par coup en fonction des besoins. (commande importante, urgence, poste talutable, télécommandé, ...)

Prix: 80% compris entre 50% et 80%

Délais : 20% compris entre 20% et 50%

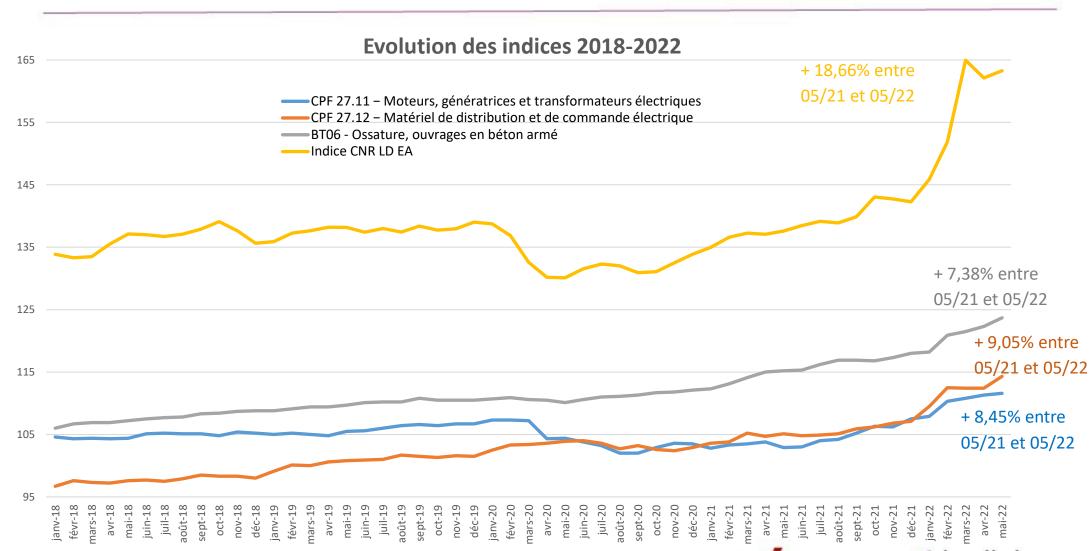
Si les critères de sélection portent sur une autre base que le prix, ils doivent tenir compte de l'objet, des caractéristiques et du montant prévisible du marché.

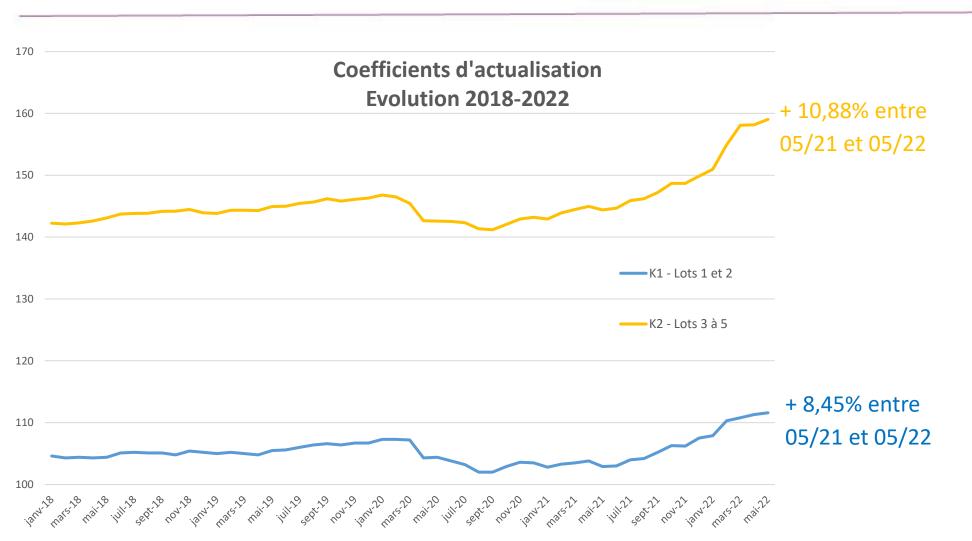
La pondération de ces critères peut faire l'objet d'une fourchette qui sera précisée lors de la passation de chaque marché subséquent.

Cette fourchette doit cependant être appropriée et mesurée afin de donner à chaque candidat une information claire et précise. Il s'agit de ne pas modifier par la suite le choix des critères énoncés dans l'AAPC et leur importance.

Ainsi, le Conseil d'Etat a estimé que les fourchettes de pondération pour chaque critère étant respectivement comprises entre 30 et 100%, 0 et 70%, 0 et 70%, 0 et 50% et 0 et 30%, elles ne permettaient pas de déterminer pour chaque marché subséquent s'il serait attribué sur la base de l'ensemble des critères annoncés, de certains d'entre eux ou du seul critère du prix.

CE, 5 juillet 2013, n° 368448, Dté Bull SAS.





PENALITES

Actuellement

P = Montant de la commande x Jours de retard / 20 non plafonnées et pas appliquées vu le contexte

A prévoir

Pénalités réduites, plafonnées, mais appliquées, Notamment vu la part plus importante du délai dans la pondération des critères d'attribution

Non réponse à un marché subséquent : 100€ (déjà dans le marché actuel)

P = Montant de la commande x Jours de retard / 50 plafonnées à 25% 50% du montant de la commande (proposition en séance validée par la commission) Plafonnement des pénalités après 25 jours de retard au lieu de 12,5 jours.

Le dossier présenté a reçu un avis favorable de la commission travaux du 07 juillet 2022.

APPEL A PROJETS 2023

« DISSIMULATION DES RESEAUX »

- Il est rappelé que par délibération n°6 du 15 juillet 2021, le Bureau syndical a décidé la mise en place d'un appel à projets destiné à réguler et programmer les dissimulations de réseaux.
- L'appel à projets 2022 avait été doté de 1 500 000 € de fonds propres du syndicat.
- Il est proposé de fixer cette dotation à 750 000 € pour l'année 2023 (2 110 k€ HTVA de travaux environ).
- Par ailleurs, le taux de financement par le syndicat pour ce type de travaux dans les communes où le syndicat perçoit la TCFE est de 70% actuellement. Un taux de 60% pour l'année 2024 permettra de financer plus de projets.

APPEL A PROJETS « MAITRISE DE L'ENERGIE DANS LES BATIMENTS »

- Suite au Jury de l'appel à projets « Maîtrise de l'Energie dans les bâtiments », la commission «Économies d'Énergie - Performances énergétiques et Énergies Renouvelables » du 13 juin 2022 a émis une série de propositions dont certaines sont reprises ci-après :
 - proposition 2 : Au vu du nombre de candidatures désormais conséquent à l'appel à projets et afin d'éviter l'éviction de projets de valeur, repasser à un jury annuel qui pourrait avoir lieu début février afin de permettre aux candidats et au SIED 70 d'établir leurs budgets avec le maximum de paramètres.
 - proposition 3 : réduire le plafond de la subvention du SIED 70 pour le ramener à 75 000 € (pour mémoire : 100 000 € fixés en 2021, 75 000 € en 2019, 50 000 € en 2017).

APPEL A PROJETS

« MAITRISE DE L'ENERGIE DANS LES BATIMENTS »

- proposition 4 : réviser la note des rénovations de logement à la baisse. Il est ainsi proposé de revoir les critères de notation selon le tableau ci-après :

Bureaux, accueil du public, Mairie 20 Bureaux, accueil du public, Mairie 10 Locaux d'enseignement/périscolaires 20 Locaux d'enseignement/périscolaires 10 Locaux sportifs/de loisirs/culturels 18 Locaux sportifs/de loisirs/culturels 10 Locaux de santé (Crèche, centre de soins, cabinet médical,) 16 Locaux de santé (Crèche, centre de soins, cabinet médical,) 10 Logements communaux individuels ou collectifs 16 Logements communaux individuels ou collectifs 5 Restauration scolaire/Hébergement (gîtes) 5 Autres bâtiments communaux 10 Autres bâtiments communaux 5 SOUS TOTAL Usage du bâtiment - sur 20 points 10 ECONOMIES GENEREES 10 SOUS TOTAL Usage du bâtiment - sur 10 points 10 Se CONOMIES GENEREES 10 Se CONOMIES G			Propositions de modifications	
Bureaux, accueil du public, Mairie	CRITERES DE SELECTION DU PROJET	Point(s)	CRITERES DE SELECTION DU PROJET	Point(s)
Locaux d'enseignement/périscolaires 20 Locaux d'enseignement/périscolaires 10 Locaux sportifs/de loisirs/culturels 10 Locaux sportifs/de loisirs/culturels 10 Locaux sportifs/de loisirs/culturels 10 Locaux sportifs/de loisirs/culturels 10 Locaux de santé (Crèche, centre de soins, cabinet médical,) 10 Logements communaux individuels ou collectifs 16 Logements communaux individuels ou collectifs 5 Sestauration scolaire/Hébergement (gires) 5 Autres bâtiments communaux individuels ou collectifs 5 Sestauration scolaire/Hébergement (gires) 5 SOUS TOTAL Usage du bâtiment - sur 20 points 5 SOUS TOTAL Usage du bâtiment - sur 20 points 5 SOUS TOTAL Usage du bâtiment - sur 20 points 6 SOUS TOTAL Usage du bâtiment - sur 10 points 6 SOUS TOTAL Usage du bâtiment - sur 10 points 7 SOUS TOTAL Usage du bâtiment - sur 10 points 7 SOUS TOTAL Usage du bâtiment - sur 20 points 8 SOUS TOTAL Usage du bâtiment - sur 10 points 8 SOUS TOTAL Usage du bâtiment - sur 10 points 9 SOUS TOTAL Usage du bâtiment - sur 10 points 9 SOUS TOTAL Usage du bâtiment - sur 10 points 9 SOUS TOTAL Usage du bâtiment - sur 10 points 9 SOUS TOTAL Economisés > 60 % 40 % 40 % 40 % 40 % 40 % 40 % 40 %	USAGE DU BATIMENT		USAGE DU BATIMENT	
Locaux sportifs/de loisirs/culturels Locaux sportifs/de loisirs/culturels Locaux de santé (Crèche, centre de soins, cabinet médical,) Sous TOTAL Usage du bătiment sorium sindividuels ou collectifs Sous TOTAL usage du bătiment sur Jo points ECONOMIES Generes ECONOMIES G	Bureaux, accueil du public, Mairie	20	Bureaux, accueil du public, Mairie	10
Locaux de santé (Crèche, centre de soins, cabinet médical,) Logements communaux individuels ou collectifs 16 Logements communaux individuels ou collectifs 5 Restauration scolaire/Hébergement (gîtes) 5 Autres bâtiments communaux 10 Autres bâtiments communaux 5 SOUS TOTAL Usage du bâtiment - sur 10 points ECONOMIES GENEREES ECONOMIES GENEREES 8 40 kWh économisés > 40 % 40 de kWh économisés > 40 % 40 de kWh économisés de 30 à 40 % 40 de kWh économisés de 20 à 30 % 40 de kWh économisés de 20 à 30 % 40 kWh économisés de 20 à 30 % 40 kWh économisés de 20 à 30 % 40 kWh économisés de 20 à 30 % 50 sous TOTAL Usage du bâtiment - sur 10 points ECONOMIES GENEREES 8 6 kWh économisés de 30 à 40 % 40 kWh économisés de 20 à 30 % 50 kB kWh économ	Locaux d'enseignement/périscolaires	20	Locaux d'enseignement/périscolaires	10
Logements communaux individuels ou collectifs Restauration scolaire/Hébergement (gites) 5 Restauration scolaire/Hébergement (gites) 5 Autres bâtiments communaux 5 SOUS TOTAL Usage du bâtiment - sur 20 points ECONOMIES GENERES ECONOMIES GENERES ECONOMIES GENERES ### A de kWh économisés > 40 % ### de kWh économisés > 40 % ### de kWh économisés de 30 à 40 % ### de kWh économisés de 20 à 30 % ### de kWh éc	Locaux sportifs/de loisirs/culturels	18	Locaux sportifs/de loisirs/culturels	10
Restauration scolaire/Hébergement (gîtes) Autres bâtiments communaux 5 SOUS TOTAL Lysage du bâtiment - sur 20 points ECONOMIES GENERES ECONOMIES GENERES ### Communication of the communaux 10	Locaux de santé (Crèche, centre de soins, cabinet médical,)	16	Locaux de santé (Crèche, centre de soins, cabinet médical,)	10
Autres bâtiments communaux 10 Autres bâtiments communaux 5 SOUS TOTAL Usage du bâtiment - sur 20 points ECONOMIES GENEREES 6 CONOMIES GENEREES 6 CONOMIES GENEREES 7 Me kWh économisés > 40 % 8 de kWh économisés de 30 à 40 % 8 de kWh économisés de 30 à 40 % 8 de kWh économisés de 30 à 40 % 8 de kWh économisés de 30 à 40 % 9 Me kWh écon	Logements communaux individuels ou collectifs	16	Logements communaux individuels ou collectifs	5
SOUS TOTAL Usage du bâtiment - sur 20 points ECONOMIES GENEREES ECONOMIES GENEREES 8	Restauration scolaire/Hébergement (gîtes)	14	Restauration scolaire/Hébergement (gîtes)	5
ECONOMIES GENEREES ### de kWh économisés > 40% ### de kWh économisés > 40% ### de kWh économisés > 40% ### de kWh économisés de 30 à 40% ### de kWh économisés de 20 à 30 & 40% ### de kWh économisés de 20 à 30 & 40% ### de kWh économisés de 20 à 30 & 40% ### de kWh économisés de 20 à 30 & 40% ### de kWh économisés de 20 à 30 & 40% ### de kWh économisés de 20 à 30 & 40% ### de kWh économisés de 20 à 30 & 40% ### de kWh économisés de 20 à 30 & 40% ### de kWh économisés de 20 à 30 & 40% ### de kWh économisés de 20	Autres bâtiments communaux	10	Autres bâtiments communaux	5
% de kWh économisés > 40 % % de kWh économisés > 40 % % de kWh économisés de 30 à 40 % % de kWh économisés de 20 à 30 % % de kWh économisés de 20 à 30 % % de kWh économisés de 20 à 30 % % de kWh économisés de 20 à 30 % % de kWh économisés de 20 à 30 % % de kWh économisés < 20 % % de kWh économisés de 30 à 40 % 10 Engagement dans le label Effilogis (bonus) Engagement dans le label Effilogis (bonus) 8 Engagement dans le label Effilogis Performance (bonus) SOUS TOTAL Economies générées - sur 40 points PERTINENCE DU PROJET Démarche globale (sur l'ensemble des bâtiments, sur un seul bâtiment,) Qualité environnementale des matériaux installés 12 Démarche globale (sur l'ensemble du bâtiment, démarche plurianuelle 15 Qualité environnementale des matériaux installés 12 Démarche confort d'été passif (hors clim) Actions de sensibilisation aux usagers (Formation, information,) Réalisation d'un test d'étanchéité à l'air avant la phase de finition 4 Matériaux biosourcés (>10% d'éléments biosourcés dans la composition 5 Actions de sensibilisation aux usagers (Formation, information,) 5 Maitrise d'œuvre 5 SOUS TOTAL Pertinence du projet - sur 40 points TOTAL sur 100 points Engagement dans le BBC dans tertiaire (bonus) 5 Engagement dans le BBC Performance (bonus) 15	SOUS TOTAL Usage du bâtiment - sur 20 points		SOUS TOTAL Usage du bâtiment - sur 10 points	
% de kWh économisés > 40 % % de kWh économisés de 30 à 40 % % de kWh économisés de 20 à 30 % % de kWh économisés de 20 à 30 % % de kWh économisés de 20 à 30 % % de kWh économisés ce 20 % % de kWh économisés ce 20 % % de kWh économisés ce 20 % % de kWh économisés de 20 à 30 % % de kWh économisés ce 20 à 30 % % de kWh économisés ce 20 à 30 % % de kWh économisés ce 20 à 30 % % de kWh économisés ce 20 à 30 % % de kWh économisés ce 20 à 30 % % de kWh économisés de 20 à 30 % % de kWh économisés de 20 à 30 % % de kWh économisés de 20 à 30 % % de kWh économisés de 30 à 40 % ### Company of the comp	ECONOMIES GENEREES		ECONOMIES GENEREES	
% de kWh économisés de 30 à 40 % % de kWh économisés de 20 à 30 % % de kWh économisés de 20 à 30 % % de kWh économisés ce 20 % 10 Engagement dans le label Effilogis (bonus) Engagement dans le label Effilogis Performance (bonus) SOUS TOTAL Economies générées - sur 40 points PERTINENCE DU PROJET Démarche globale (sur l'ensemble des bâtiments, sur un seul bâtiment,) 14 Démarche globale (sur l'ensemble du bâtiment, démarche plurianuelle 15 Qualité environnementale des matériaux installés 12 Démarche confort d'été passif (hors clim) 10 Réalisation d'un test d'étanchéité à l'air avant la phase de finition 10 Réalisation d'un test d'étanchéité à l'air avant la phase de finition 4 Matériaux biosourcés (>10% d'éléments biosourcés dans la composition 5 Actions de sensibilisation aux usagers (Formation, information,) 5 Maitrise d'œuvre 5 SOUS TOTAL Pertinence du projet - sur 40 points TOTAL sur 100 points Engagement dans le BBC dans tertiaire (bonus) 5 Engagement dans le BBC Performance (bonus) 15			% de kWh énergies finales économisés > 60 %	40
% de kWh économisés de 20 à 30 % % de kWh économisés < 20 % Engagement dans le label Effilogis (bonus) Engagement dans le label Effilogis Performance (bonus) 8 Engagement dans le label Effilogis Performance (bonus) 5 SOUS TOTAL Economies générées - sur 40 points PERTINENCE DU PROJET Démarche globale (sur l'ensemble des bâtiments, sur un seul bâtiment,) Qualité environnementale des matériaux installés 12 Démarche globale (sur l'ensemble du bâtiment, démarche plurianuelle- Qualité environnementale des matériaux installés 12 Démarche confort d'été passif (hors clim) Actions de sensibilisation aux usagers (Formation, information,) Réalisation d'un test d'étanchéité à l'air avant la phase de finition Actions de sensibilisation aux usagers (Formation, information,) Actions de sensibilisation aux usagers (Formation, information,) Matériaux biosourcés (>10% d'éléments biosourcés dans la composition 5 Actions de sensibilisation aux usagers (Formation, information,) Maitrise d'œuvre 5 SOUS TOTAL Pertinence du projet - sur 40 points TOTAL sur 100 points Engagement dans le BBC dans tertiaire (bonus) 5 Engagement dans le BBC Performance (bonus)	% de kWh économisés > 40 %	30	% de kWh énergies finales économisés > 40 %	20
Mode kWh économisés < 20 %	% de kWh économisés de 30 à 40 %	25	% de kWh énergies finales économisés de 30 à 40 %	10
Engagement dans le label Effilogis (bonus) Engagement dans le label Effilogis Performance (bonus) SOUS TOTAL Economies générées - sur 40 points PERTINENCE DU PROJET Démarche globale (sur l'ensemble des bâtiments, sur un seul bâtiment,) Qualité environnementale des matériaux installés Actions de sensibilisation aux usagers (Formation, information,) Effalisation d'un test d'étanchéité à l'air avant la phase de finition Actions de sensibilisation aux usagers (Formation d'un test d'étanchéité à l'air avant la phase de finition Actions de sensibilisation aux usagers (Formation, information,) Matériaux biosourcés (>10% d'éléments biosourcés dans la composition Actions de sensibilisation aux usagers (Formation, information,) Maitrise d'œuvre SOUS TOTAL Pertinence du projet - sur 40 points TOTAL sur 100 points Engagement dans le BBC dans tertiaire (bonus) 5 Engagement dans le BBC Performance (bonus)	% de kWh économisés de 20 à 30 %	20		
Engagement dans le label Efilogis Performance (bonus) SOUS TOTAL Economies générées - sur 40 points PERTINENCE DU PROJET Démarche globale (sur l'ensemble des bâtiments, sur un seul bâtiment,) Qualité environnementale des matériaux installés 12 Démarche globale (sur l'ensemble du bâtiment, démarche plurianuelle- Qualité environnementale des matériaux installés 12 Démarche confort d'été passif (hors clim) Actions de sensibilisation aux usagers (Formation, information,) Réalisation d'un test d'étanchéité à l'air avant la phase de finition 4 Matériaux biosourcés (>10% d'éléments biosourcés dans la composition 5 Actions de sensibilisation aux usagers (Formation, information,) 5 Maitrise d'œuvre 5 SOUS TOTAL Pertinence du projet - sur 40 points TOTAL sur 100 points Engagement dans le BBC dans tertiaire (bonus) 5 Engagement dans le BBC Performance (bonus)	% de kWh économisés < 20 %	10		
SOUS TOTAL Economies générées - sur 40 points PERTINENCE DU PROJET Démarche globale (sur l'ensemble des bâtiments, sur un seul bâtiment,) Qualité environnementale des matériaux installés 12 Démarche globale (sur l'ensemble du bâtiment, démarche plurianuelle 15 Qualité environnementale des matériaux installés 12 Démarche confort d'été passif (hors clim) 10 Actions de sensibilisation aux usagers (Formation, information,) Réalisation d'un test d'étanchéité à l'air avant la phase de finition 4 Matériaux biosourcés (>10% d'éléments biosourcés dans la composition 5 Actions de sensibilisation aux usagers (Formation, information,) 5 Maitrise d'œuvre 5 SOUS TOTAL Pertinence du projet - sur 40 points TOTAL sur 100 points Engagement dans le BBC dans tertiaire (bonus) 5 Engagement dans le BBC Performance (bonus)	Engagement dans le label Effilogis (bonus)	8		
PERTINENCE DU PROJETPERTINENCE DU PROJETDémarche globale (sur l'ensemble des bâtiments, sur un seul bâtiment,)14Démarche globale (sur l'ensemble du bâtiment, démarche plurianuelle15Qualité environnementale des matériaux installés12Démarche confort d'été passif (hors clim)10Actions de sensibilisation aux usagers (Formation, information,)10Réalisation d'un test d'étanchéité à l'air avant la phase de finition10Réalisation d'un test d'étanchéité à l'air avant la phase de finition4Matériaux biosourcés (>10% d'éléments biosourcés dans la composition5Actions de sensibilisation aux usagers (Formation, information,)5Maitrise d'œuvre5SOUS TOTAL Pertinence du projet - sur 40 points5TOTAL sur 100 pointsTOTAL sur 100 pointsEngagement dans le BBC dans tertiaire (bonus)5Engagement dans le BBC Performance (bonus)15	Engagement dans le label Efilogis Performance (bonus)	10		
Démarche globale (sur l'ensemble des bâtiments, sur un seul bâtiment,) Qualité environnementale des matériaux installés 12 Démarche globale (sur l'ensemble du bâtiment, démarche plurianuelle - 15 Qualité environnementale des matériaux installés 12 Démarche confort d'été passif (hors clim) 10 Réalisation d'un test d'étanchéité à l'air avant la phase de finition 10 Réalisation d'un test d'étanchéité à l'air avant la phase de finition 4 Matériaux biosourcés (>10% d'éléments biosourcés dans la composition 5 Actions de sensibilisation aux usagers (Formation, information,) 5 Maitrise d'œuvre 5 SOUS TOTAL Pertinence du projet - sur 40 points TOTAL sur 100 points TOTAL sur 100 points Engagement dans le BBC dans tertiaire (bonus) 5 Engagement dans le BBC Performance (bonus)	SOUS TOTAL Economies générées - sur 40 points		SOUS TOTAL Economies générées - sur 40 points	
Qualité environnementale des matériaux installés12Démarche confort d'été passif (hors clim)10Actions de sensibilisation aux usagers (Formation, information,)10Réalisation d'un test d'étanchéité à l'air avant la phase de finition10Réalisation d'un test d'étanchéité à l'air avant la phase de finition4Matériaux biosourcés (>10% d'éléments biosourcés dans la composition5Actions de sensibilisation aux usagers (Formation, information,)5Maitrise d'œuvre5SOUS TOTAL Pertinence du projet - sur 40 points5TOTAL sur 100 pointsTOTAL sur 100 pointsEngagement dans le BBC dans tertiaire (bonus)5Engagement dans le BBC Performance (bonus)15	PERTINENCE DU PROJET		PERTINENCE DU PROJET	
Actions de sensibilisation aux usagers (Formation, information,) Réalisation d'un test d'étanchéité à l'air avant la phase de finition Matériaux biosourcés (>10% d'éléments biosourcés dans la composition Actions de sensibilisation aux usagers (Formation, information,) Actions de sensibilisation aux usagers (Formation, information,) Maitrise d'œuvre 5 SOUS TOTAL Pertinence du projet - sur 40 points TOTAL sur 100 points Engagement dans le BBC dans tertiaire (bonus) 5 Engagement dans le BBC Performance (bonus)		14		15
Réalisation d'un test d'étanchéité à l'air avant la phase de finition4Matériaux biosourcés (>10% d'éléments biosourcés dans la composition5Actions de sensibilisation aux usagers (Formation, information,)5Maitrise d'œuvre5SOUS TOTAL Pertinence du projet - sur 40 pointsSOUS TOTAL Pertinence du projet - sur 50 pointsTOTAL sur 100 pointsTOTAL sur 100 pointsEngagement dans le BBC dans tertiaire (bonus)5Engagement dans le BBC Performance (bonus)15	Qualité environnementale des matériaux installés	12	' ' '	10
Actions de sensibilisation aux usagers (Formation, information,) Maitrise d'œuvre 5 SOUS TOTAL Pertinence du projet - sur 40 points TOTAL sur 100 points TOTAL sur 100 points Engagement dans le BBC dans tertiaire (bonus) 5 Engagement dans le BBC Performance (bonus)	Actions de sensibilisation aux usagers (Formation, information,)	10	·	10
Maitrise d'œuvre 5 SOUS TOTAL Pertinence du projet - sur 40 points SOUS TOTAL Pertinence du projet - sur 50 points TOTAL sur 100 points TOTAL sur 100 points Engagement dans le BBC dans tertiaire (bonus) 5 Engagement dans le BBC Performance (bonus) 15	Réalisation d'un test d'étanchéité à l'air avant la phase de finition	4	Matériaux biosourcés (>10% d'éléments biosourcés dans la composition	5
SOUS TOTAL Pertinence du projet - sur 40 points TOTAL sur 100 points Engagement dans le BBC dans tertiaire (bonus) Engagement dans le BBC Performance (bonus) 15			Actions de sensibilisation aux usagers (Formation, information,)	5
TOTAL sur 100 pointsTOTAL sur 100 pointsEngagement dans le BBC dans tertiaire (bonus)5Engagement dans le BBC Performance (bonus)15			Maitrise d'œuvre	5
Engagement dans le BBC dans tertiaire (bonus) 5 Engagement dans le BBC Performance (bonus) 15	SOUS TOTAL Pertinence du projet - sur 40 points		SOUS TOTAL Pertinence du projet - sur 50 points	
Engagement dans le BBC Performance (bonus) 15	TOTAL sur 100 points		·	
			Engagement dans le BBC dans tertiaire (bonus)	5
TOTAL avec points bonus				15
			TOTAL avec points bonus	



APPEL A PROJETS « MAITRISE DE L'ENERGIE DANS LES BATIMENTS »

- autre proposition (hors commission) : Modifier les taux de subvention appliqués :
- Communes où le SIED 70 perçoit la TCFE :
 - _ 50% -> 40%
 - _ 70% si BBC -> +20% si BBC performance
 - _ + 20 % si projet global -> 0 %
- Communes où le SIED 70 ne perçoit pas la TCFE :
 - _ 25% -> 20%
 - _ 30% si BBC -> +20% si BBC performance
 - _ + 20 % si projet global -> 0 %

APPEL A PROJETS « MAITRISE DE L'ENERGIE DANS LES BATIMENTS »

- autre proposition (hors commission) : limiter l'appel à projets à un projet par an et par collectivité

La commission « Économies d'Énergie - Performances énergétiques et Énergies Renouvelables » du 13 juin 2022 a émis une série de propositions dont certaines sont reprises ci-après :

_ Proposition A : Établir une aide à hauteur de 40 % du montant HT des travaux de rénovation des chaufferies bois dans la limite d'un plafond de subvention de 200 000 € HT dans les communes où le syndicat perçoit la TCFE dans les conditions suivantes :

- travaux réalisés suite à un audit extérieur mené par un bureau d'études
- travaux sur des installations de plus de 20 ans
- aide limitée aux frais de rénovation ou remplacement de la chaudière

- Proposition B : Accompagner les communes où le syndicat perçoit la TCFE dans la mise en place de pompe à chaleur air-eau avec une aide à hauteur de 20% du montant HT des travaux suite à une étude de substitution à l'énergie fossile concluant à l'impossibilité de recourir à la géothermie ou à la biomasse.

Par ailleurs, afin de favoriser le développement des réseaux de chaleur bois, il est proposé de mettre en place un dispositif d'aide spécifique (40% du montant des travaux hors taxes) pour le remplacement des émetteurs de chaleur électriques par des émetteurs de chaleur à eau chaude et de leurs réseaux de distribution, dans le cadre d'un raccordement à un réseau de chaleur dans les communes où le syndicat perçoit la TCFE.

Dépenses éligibles :

- Travaux de dépose et mise en décharge des matériaux et équipements existants,
- Travaux de modification de l'installation électrique,
- Travaux de création des réseaux de distribution hydrauliques,
- Travaux de mise en place des émetteurs hydrauliques,
- Equilibrage des réseaux de chauffage.

En outre, il est proposé de modifier la participation du syndicat

- pour les extensions du réseau pour un équipement exceptionnel, y compris postes et raccordements HTA et BT nécessités par tout usager demandant plus de 120 kVA en limitant la participation comme suit :

Participation du syndicat : 55 % ->55% jusqu'à 80 000 €, 40% au-delà

(alignement sur les dispositifs déjà mis en place pour les équipements publics).

Participation du syndicat pour l'installation de pylône de téléphonie mobile : 55% ->40%.

Pour mémoire, les opérateurs de téléphonie ont obligation de couvrir le territoire dans le cadre du dispositif « New Deal Mobile ».

Depuis sa mise en place, soit entre 2019 et 2022, les 15 % pris en charge par le SIED 70 sur 39 dossiers ont coûté 166 250 €.

Convention partenariat Etat-ADEME-Région

Par délibération n°3 du 26 novembre 2018, le Bureau syndical avait approuvé une convention avec la Région Bourgogne-Franche-Comté, l'ADEME et l'État (DREAL) qui traduisait une volonté de travailler en partenariat pendant la période 2018-2021 tout en préservant les prérogatives de chacun dans son domaine et son territoire.

Cette convention étant désormais arrivée à terme, une nouvelle convention a été établie pour la période 2022-2025.

Le projet de convention joint au présent rapport s'inscrit dans la continuité de la précédente et dans la volonté partagée d'agir conjointement et conformément à la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE), à la Stratégie Nationale Bas Carbone et au SRADDET.

Convention partenariat Etat-ADEME-Région

L'ambition commune correspond aux actions développées dans la loi «Climat et résilience» du 22 août 2021. Il s'agit de poursuivre la maîtrise des consommations d'énergie en région, tout en développant les énergies renouvelables ainsi que de faciliter la mobilité propre, afin d'atteindre une couverture totale des besoins d'énergie par les énergies renouvelables à l'échelle régionale, en 2050.

MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC Tarification

Par délibération n°14 du 17 novembre 2021, le Bureau syndical a fixé le tarif de la prestation de maintenance éclairage public du SIED 70 à 15 €/an/point lumineux pour une durée d'engagement réciproque de 3 ans dans le cas d'une adhésion avant le 30 juin 2022 d'une commune où le SIED 70 perçoit la TCFE.

Suite à la campagne d'adhésion lancée auprès des communes, 51 communes totalisant près de 3 000 points lumineux souhaitaient adhérer au service de maintenance proposé.

Le Bureau syndical du 30 mars 2022 a approuvé les termes de la convention par laquelle, à ce jour, 32 communes représentant 2 945 points lumineux ont effectivement adhéré au service proposé par le syndicat.

MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC Tarification

Il est proposé d'établir la tarification applicable aux communes souhaitant adhérer au-delà du 30 juin 2022 selon le tableau ci-après :

				2025	2027
Date adhésion	avant le 30/06/22	30/06/2022	30/06/2023	(renouvellement)	(renouvellement)
Tarif (par an & par pt)	15,00€	18,00€	20,00€	18,00€	20,00€
Durée	3 ans	5 ans	6 ans	6 ans	6 ans
Fin de contrat	2025	2027-28	2029 et au-delà	2031	2033

RAPPELS

- le coût de la prestation globale (15€ / an / point lumineux, pour une souscription en 2021 ou début 2022),
- une durée d'engagement de 3 ans,
- les prestations assurées :
 - ✓ un diagnostic de l'installation,
 - ✓ le géoréférencement des réseaux « sensibles »,
 - ✓ la maintenance préventive et curative (hors sinistres),
 - ✓ les réponses aux DT-DICT,
 - ✓ la mise à disposition, à terme, d'un logiciel (site internet) avec interface vers le SIED70,
 - ✓ Installation et dépose des illuminations temporaires de Noël (prestation sur devis).

RAPPELS des délais d'intervention

Points lumineux isolés (de 1 à 3 points)	Rue ou quartier (à partir de 4 points consécutifs)	Interventions d'urgences	
Rétablissement dans un délai de 15 jours	Rétablissement dans un délai de 4 jours	Intervention dans un délai de 4 heures	

Interventions d'urgences : il s'agit des interventions de type « sécuritaire » ou autre sinistre suite à un accident, aléa climatique ou acte de vandalisme sur le réseau.

<u>Les jours sont comptés calendaires</u> sans distinction des jours fériés ou non travaillés, et courent à partir de la date et de l'heure figurant sur la demande d'intervention de la collectivité et jusqu'à la remise en état ou le constat d'impossibilité de réparer immédiatement.

Un logiciel dédié, interface, entre les communes, le syndicat et les entreprises SAGA CITY-PRO









Gestion de la Maintenance

Fonctionnalités

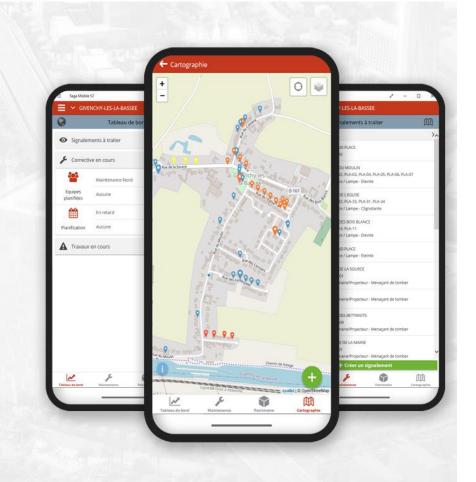
- Suivi des signalements
- Suivi de maintenance corrective
- Suivi de maintenance préventive
- Suivi des travaux
- Chaque module contient : Tableaux de bord, Filtres, recherches rapides, Ajout de photos, fichiers joints, Statut, Liste, planning, cartographie, ...
- Outil de tournée de nuit
- Etc...



Mobilité / Nomade

Application mobile

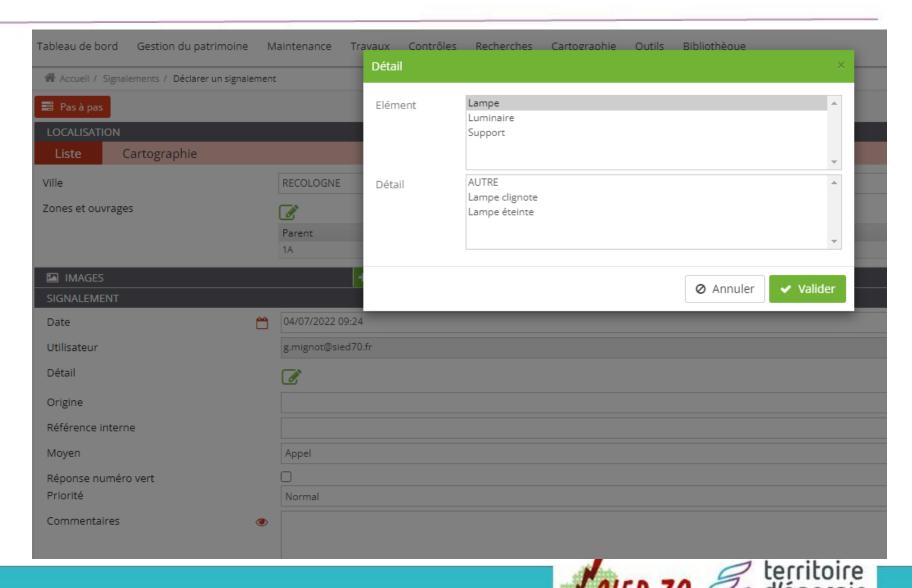
- Mode hors ligne ou mixte
- Pour le suivi de la maintenance et travaux :
 - Tableau de bord opérationnel
 - Filtres, recherches rapides
 - Liste, cartographie
 - Tournée de nuit
 - Cartographie de proximité
- Gestion de patrimoine :
 - Liste, cartographie
 - Accès fiches patrimoines
 - Modification de patrimoine
 - Recherches rapides
 - Lecteur du QR





Déclaration d'un signalement : Interface entre commune, SIED 70 et entreprise. Information du type de panne Information d'intervention Acquittement de panne

Gestion des travaux préventifs, des DT/DICT, des travaux en cours, bilan énergétique, ...



Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)

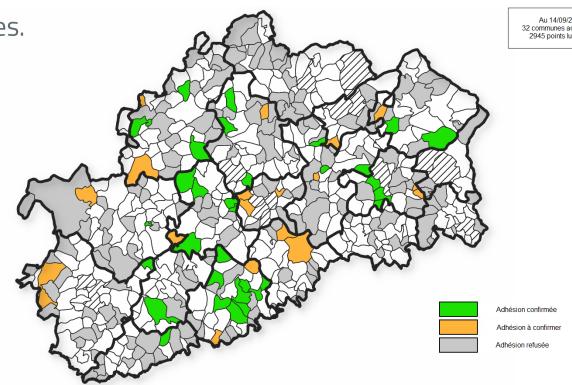
Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande (sans marchés subséquents)

de 1 an ferme + 2 x1 an, tacitement reconductible.

3 ans = durée des 1ères conventions avec les communes.

18 lots géographique basés sur le découpage des Communauté de Communes avec 3 lots maxi par attributaire. Une prise de contact à été réalisée avec les artisans locaux travaillant déjà pour les communes.

- Travaux de maintenance
- Travaux de rénovation simple (passage en leds)
- Montant maximum du marché : 3 M €



Critères de sélection

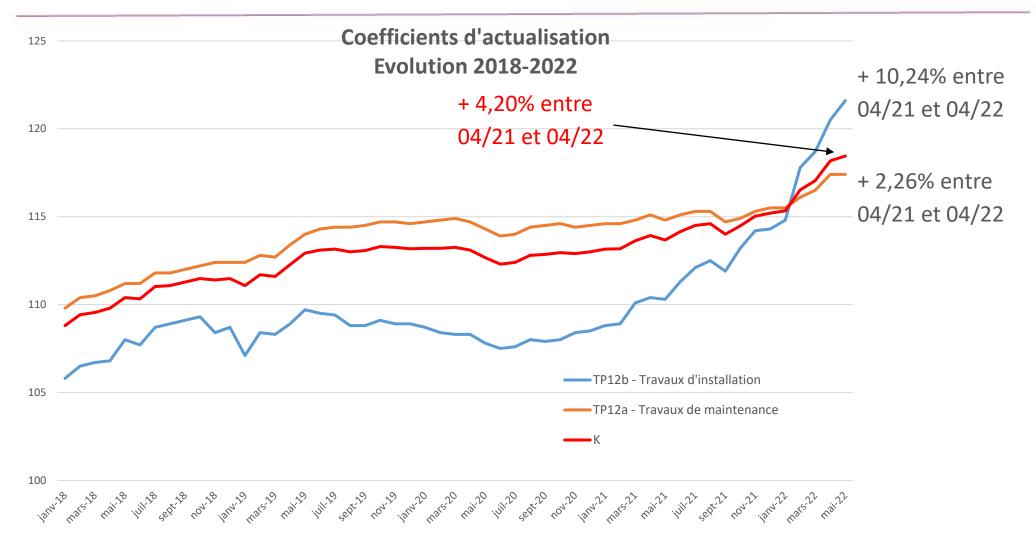
- valeur technique 30%
- valeur environnementale 10% (obligatoire)
- prix 60% (Bordereau des Prix Unitaires vierge)

Les prix seront actualisés mensuellement, à la commande, sans terme fixe sur la base des indices Insee

- TP12c Eclairage public Travaux de maintenance
- TP12b Eclairage public Travaux d'installation

$$K = (TP12c_{(n-3)} / TP12c_o)x,0,75 + (TP12b_{(n-3)} / TP12b_o)x,0,25$$

Les valeurs sont celles du mois situé au 3^{ème} rang avant le mois n du bon de commande (mois n-3). La valeur "zéro" est celle du mois d'établissement des prix du BPU.



Facturation par décompte mensuel :

- suivant les attestations du service fait à l'occasion de chaque prestation de maintenance exécutée, via le logiciel de GMAO (Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur).
- suivant l'avancement et les avis de fin de travaux de rénovation.

Possibilité de facturation simplifiée via le logiciel dédié SAGA ou via Synergie (logiciel interne) à mettre en œuvre.

Fourniture du matériel par le SIED 70 (horloges, luminaires neufs, mâts, ...) Possibilité de fourniture des drivers leds à étudier (souci d'uniformité du parc, de maitrise des réglages et des consommations énergétiques).

Pénalités

Maintenance curative : 100€ / jours de retard Intervention urgente : 50€ / heures de retard

Maintenance préventive : Forfait 500€

Points lumineux isolés (de 1 à 3 points)	Rue ou quartier (à partir de 4 points consécutifs)	Interventions d'urgences	
Rétablissement dans un délai de 15 jours	Rétablissement dans un délai de 4 jours	Intervention dans un délai de 4 heures	

COMMUNE	Nombre approximatif de points lumineux	
ARBECEY	65	
BAULAY	60	
BOUHANS-LES-LURE	65	
BOURSIERES	15	
CHATENEY	15	
CHAUVIREY-LE-CHATEL	30	
CONFRACOURT	60	
CONTREGLISE	30	
COURCUIRE	15	
FRESSE	170	
GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT	100	
GRATTERY	70	
GY	250	
LANTERNE-ET-LES-ARMONTS (LA)	10	
MAGNY-JOBERT	30	
MAGNY-VERNOIS	320	
MALACHERE (LA)	30	
MONTARLOT-LES-RIOZ	55	
MONTIGNY-LES-VESOUL	165	
NEUVELLE-LES-CROMARY	90	
PONTCEY	80	
PIERRECOURT	25	
RECOLOGNE	15	
RECOLOGNE-LES-RIOZ	50	
RIOZ	720	
ROMAINE (LA)	100	
RUHANS	40	
RUPT-SUR-SAONE	50	
SORANS-LES-BREUREY	80	
THIENANS	35	
VISONCOURT	15	
VOUHENANS	90	
TOTAL	2 945	



Le service maintenance éclairage public :

- ✓ Technicien dédié, en poste depuis début mai Philippe GIRARD 06.62.53.50.90 p.girard@sied70.fr
- ✓ Diagnostics des installations et intégration des points lumineux et des réseaux sur le SIG en cours de réalisation, au fil des adhésions.
- Fin 2022, lancement d'une consultation spécifique pour le géoréférencement des réseaux sensibles. Nécessité d'entreprises certifiées.

Le dossier présenté a reçu un avis favorable de la commission travaux du 07 juillet 2022.

Le dispositif de financement des audits énergétiques groupés sur le département de la Haute-Saône que mène le SIED 70 pour le compte de collectivités du territoire est subventionné à 70% par la Région, le SIED 70 apportant le complément de 30% assurant la gratuité offerte aux collectivités adhérentes.

Le montant prévisionnel de ces audits était estimé à 200 000 € HT sur 3 ans.

Ces prestations ont fait l'objet d'une subvention notifiée par la Région Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 70%.

A ce jour, le montant de 200 000 € HT a été atteint.

On peut estimer à 200 000 € HT le montant prévisionnel de ces audits sur les 3 prochaines années.

Ces prestations peuvent faire l'objet d'aides financières de la part de l'ADEME et du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté selon le plan de financement prévisionnel ci-après :

RESSOURCES	MONTANT	%
AIDES PUBLIQUES SOLLICITÉES	140 000,00	70 %
ADEME	0	0 %
CONSEIL REGIONAL	140 000,00	70 %
AUTRES FINANCEMENTS	60 000,00	30 %
FONDS PROPRES	60 000,00	30 %
TOTAL	200 000,00	100 %

Le Conseil Régional a refusé la possibilité au syndicat de préfinancer les audits déjà lancés et subordonné le financement des prochains, à la prise en compte de nouveaux critères dans le cahier des charges.

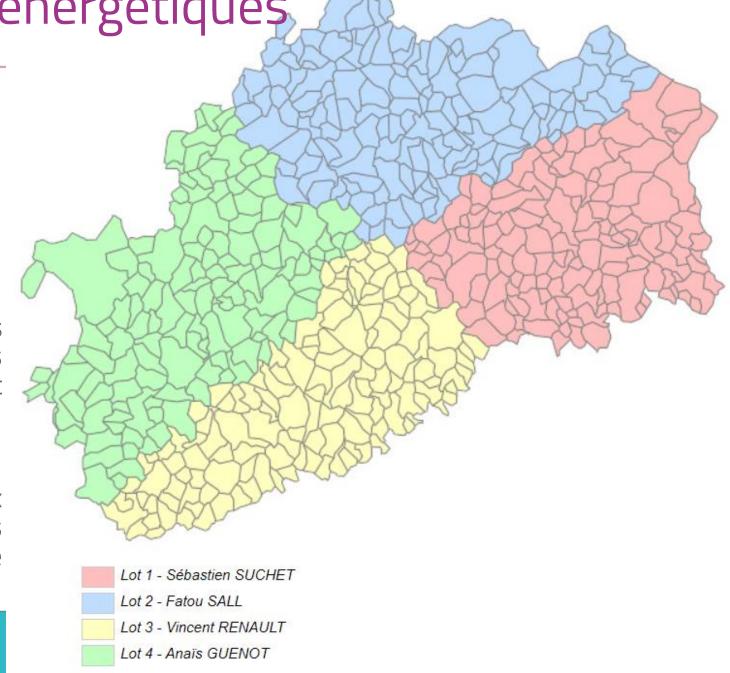
Le bilan estimatif des audits lancés par le syndicat s'établit ainsi à :

- _ 187 320 € HT d'audits soldés.
- _ 62 385 € HT d'audits engagés en cours dont 28 053 € HT sont déjà payés.
- _ 21 autres audits ont déjà été commandés pour un montant de 41 000 € HT mais, a priori, pas encore suivi de prestations sur le terrain (les communes ont cependant reçu un courrier actant du démarrage de la prestation).
- _ 23 autres audits représentant 34 000 € HT sont en suspens depuis la réception de ce courrier.

Enfin, si le syndicat n'obtient pas les subventions de la Région à terme, il y aura lieu de se poser la question de la continuité de la gratuité des audits proposés.

• Le SIED 70 connait le départ de 2 CEP :

- Sébastien SUCHET, parti au 1er septembre
- Fatou SALL, qui sera partie le 19 septembre
- En l'attente du recrutement de leurs remplaçants, les 2 secteurs seront désormais couverts respectivement par Vincent RENAULT et Anaïs GUENOT.
- Un courrier d'information sera adressé aux communes concernées. La continuité des audits lancés sera assurée durant cette période.



Projet PV recyclerie Arc-les-Gray

Demande subvention ADEME

La future recyclerie d'ARC-LES-GRAY, projet porté par le SYTEVOM, est susceptible d'accueillir une centrale photovoltaïque en toiture.

Une étude de faisabilité technique réalisée par les services du syndicat a permis d'établir les caractéristiques suivantes du projet :

Surface de panneaux PV: 713 m²

Puissance: 164.2 kWc

Production annuelle: 155 000 kWh

Le SIED 70 pourrait porter ce projet en tant que maître d'ouvrage après signature d'une convention avec le SYTEVOM.

Projet PV recyclerie Arc-les-Gray Demande subvention ADEME

Au préalable une étude technico économique est nécessaire afin d'évaluer l'opportunité et la faisabilité d'un projet en autoconsommation avec vente de surplus par rapport à un projet d'injection en totalité.

Une telle étude, évaluée à 4 000 € HT, est susceptible d'être financée par l'ADEME à 70%.

Il est proposé au Bureau syndical d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'aide correspondante.

Projets PV Chargey-Les-Gray

La Commune de CHARGEY-LES-GRAY a délibéré pour transférer la compétence production énergie renouvelable au SIED 70 pour 3 projets PV potentiels :

- la boulangerie : 34 kWc, 32 000 kWh/an pour 44 000 € HT
- la MAM : 9 kWc, 8 700 kWh/an pour 18 000 € HT
- l'école/mairie : 29 kWc, 28 000 kWh/an pour 43 000 € HT

Projet PV ombrières SIED 70

Demande subvention ADEME

Le parking du siège social du SIED 70 est susceptible d'accueillir des ombrières supportant des panneaux photovoltaïques.

Une étude de faisabilité technique réalisée par les services du syndicat a permis d'établir les caractéristiques suivantes du projet :

Surface totale de panneaux PV: 325 m² environ

Puissance: 73.2 kWc

Production annuelle: 72 500 kWh

Par délibération n°6 du 18 mai 2022, le Bureau syndical avait autorisé Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès des service de l'État dans le cadre du CRTE. Cette demande n'a pas eu de suite favorable, le projet étant lié à de la vente d'électricité à des tarifs déjà aidés par l'État.

Projet PV ombrières SIED 70

Demande subvention ADEME

Cette installation est susceptible d'alimenter les bornes de recharge des véhicules électriques du syndicat ainsi que les bureaux abritant le personnel, 2 sites distincts et bénéficiant de 2 points d'alimentation sur le réseau de distribution d'électricité. Le projet pourrait ainsi être optimisé par la mise en place d'une autoconsommation collective.

A cet effet, il apparait nécessaire d'être accompagné dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur le montage technique et économique mais également sur le montage juridique du projet.

Cette étude est susceptible d'être financée par l'ADEME à 70% selon le plan de financement suivant :

Projet PV ombrières SIED 70

Demande subvention ADEME

Dépenses		Recettes		
			Montant	Pourcentage
AMO – études DIA à APD	2 800 €	ADEME	1 960 €	70%
		Autofinancement	840 €	30%
Accompagnement montage juridique autoconsommation	4 000 €	ADEME	2 800 €	70%
collective	4 000 €	Autofinancement	1 200 €	30%
AMO – études PRO à AOR	4 800 €	Autofinancement	4 800 €	100 %

Il est proposé au Bureau syndical d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'aide correspondante.

APPRENTISSAGE

• Il est précisé au Bureau syndical que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 30 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration et que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

• Il est rappelé que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises.

APPRENTISSAGE au service Réseaux-Secs

• Ainsi, sous réserve de l'avis du Comité technique, il est proposé au Bureau syndical de recourir au contrat d'apprentissage et de conclure pour l'année scolaire 2022-2023 à un contrat d'apprentissage conformément au tableau ci-après :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Technique réseaux	1	Licence professionnelle- Maintenance et énergétique	12 mois

• Cet apprenti participera au suivi de la maintenance des infrastructures de recharges pour véhicules électriques (IRVE) et de la maintenance des installations d'éclairage public pour les collectivités ayant transféré cette prestation de service au syndicat.

• Le ticket mobilité consiste en une aide mensuelle destinée à soutenir financièrement les salariés et apprentis (structures publiques et privées) dépendants de la voiture pour se rendre sur leur lieu de travail.

Ce dispositif répond à deux objectifs principaux :

- apporter une réponse transitoire à certains besoins de déplacements en zone blanche de mobilité (c'est-à-dire non couverte par du transport en commun), donc essentiellement en secteur très peu dense;
- apporter un soutien au pouvoir d'achat des habitants pour les déplacements domiciletravail qu'ils doivent accomplir en véhicule personnel en l'absence de transport collectif.

- Le ticket mobilité se base sur le principe de volontariat de l'organisme employeur, lequel peut signer une convention avec la Région. Il se conçoit comme le pendant à la prise en charge des abonnements de transports en commun (auquel il n'est pas cumulable).
- Sur adhésion de l'employeur au dispositif, la Région contribue à hauteur de :
 - 20 €, applicable 11 mois sur 12, pour un salarié (soit un soutien financier mensuel total de 40 € minimum pour le bénéficiaire),
 - 10 €, applicable 11 mois sur 12, pour un apprenti (soit un soutien financier mensuel total de 20 € minimum pour le bénéficiaire),

Le dispositif est en place jusqu'au 31 décembre 2024.

• Il est ainsi proposé au Bureau syndical de mettre en place cette aide à compter du 1er novembre 2022 jusqu'à la date de fin de l'aide octroyée par le Conseil Régional dans les conditions suivantes :

Montant de l'aide :

- 40 € d'aide mensuelle, applicable 11 mois sur 12 pour un salarié (fonctionnaire stagiaire, titulaire ou contractuel, stagiaire) avec application d'un <u>prorata du temps de travail effectif sur le site de Vesoul,</u>
- 20 euros d'aide mensuelle, pour un apprenti.

L'aide sera versée mensuellement tous les mois à l'exception du mois d'août.

Critères d'éligibilité :

- résider en Bourgogne-Franche-Comté,
- être salarié depuis au moins 1 mois au syndicat,
- percevoir un salaire brut mensuel (y compris primes éventuelles) égal ou inférieur à 2 fois le SMIC (environ 3 358 €),
- avoir un domicile-travail de 30 km minimum (60 km minimum aller et retour),
- le déplacement domicile-travail ne doit pas pouvoir être effectué en transport collectif ou doit, si c'est le cas, être égal ou supérieur à une durée de 1h (pour un trajet).

Critères d'exclusion :

- l'employeur rembourse déjà une partie des dépenses de transports collectifs prévues par le Code du travail,
- le salarié bénéficie d'un véhicule de fonction ou de service utilisé pour ses déplacements domicile-travail.

• Coût estimé pour le syndicat :

- 968 € annuel (subvention déduite) pour 7 agents

Questions diverses : Achats groupés

- **Granulés bois :** suite à la nouvelle consultation, une seule entreprise a été retenue pour l'accord-cadre, sur le principe d'un prix remis chaque mois.
- Électricité: les achats pour l'année 2023 ont été finalisés à des prix très élevés. Les prix définitifs seront fixés en fin d'année après les décisions concernant l'ARENH. On attend une multiplication des budgets électricité entre 2,8 et 3,4 pour 2023.
- Gaz : pour mémoire, les prix du gaz pour 2023 et 2024 sont fixés à des niveaux très bas (25 € en 2023, 20 € en 2024 pour des prix avoisinant 300 € sur le marché actuellement).

Questions diverses:

Vente du bâtiment de VAIVRE ET MONTOILLE

 Le SIED 70 a reçu une proposition d'achat du bâtiment de VAIVRE ET MONTOILLE à hauteur de 400 000 € (négociations comprises) soit 379 400 € net vendeur.

 Le montant proposé est inférieur au montant indiqué dans le mandat de vente de l'Office Notarial (400 000 € net vendeur) mais l'estimation des domaines s'élève à 250 000 € hors taxes et frais de notaire.

• Il est proposé de donner une suite favorable à cette proposition.

Syndicat Intercommunal d'Énergie Du Département de la Haute-Saône





E-mail : contact@sied70.fr
Site internet : www.sied70.fr

